

Séance extraordinaire du 11 janvier 2007

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Ouverture à 18 H 20. Appel.

Présents : Monsieur le Maire

Mmes et MM. les Adjointes ZOELLE Jean-Marie, SCHICCA Daniel, MORGEN Clément, SCHMITTER Bernard, GRAVA Elisabeth, LOEW Marie-Thérèse, KEGLER-CAPON Monique et SCHMIDIGER Pascale.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux EDUS Gilbert, KRATZ Marcel, MARTY Huguette, HOLTZER Anne-Lyse, PIERSON Edith, BARAS Monique, PISARONI Gabriel, ECKES Raymond, GEORGE Bernard, LEVY-KIEFE Danielle, SCHWEITZER Pierrette, DINTEN Françoise, WISSLER Eric, RIEDLE Sylvie, KELLER Sophie, RAPP Jean-Alexandre, RAPP-BREHM Véronique, CURAN René et KAYSER Irène.

Excusés représentés :

- M. GIRNY Alain donne procuration à M. SCHICCA
- M. MISLIN Antoine donne procuration à Mle KELLER
- Mle ZIMMERMANN Martine donne procuration à Mme GRAVA
- M. MEISTER Christophe donne procuration à M. ZOELLE
- M. HEMMERLE Aimé donne procuration à M. CURAN.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que "lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire", le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Astride MULLER, Directrice Générale des Services, secrétaire de séance.

Point unique : Construction d'un parking public – désignation du maître d'oeuvre

Le 15.6.2006 le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme d'un parking public relais de 300 places dans le cadre du développement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Saint-Louis et des initiatives de l'Agglomération Trinationale de Bâle (ATB),
- décidé de lancer une procédure de concours pour la recherche d'un maître d'oeuvre,
- décidé de confier à l'association ATB un mandat pour l'organisation de cette démarche, laquelle association finançant l'opération en question jusqu'à la désignation du maître d'oeuvre.

La procédure de concours s'est depuis déroulée conformément au code des marchés publics.

A l'issue d'un appel de candidatures le jury, composé conformément aux articles 22, 25 et 74 du CMP, a proposé d'admettre à concourir trois architectes lors de la réunion du 11.9.2006 sur la base de leurs compétences, leurs références et moyens.

Il s'agit de :

- MEYZAUD architectes à Strasbourg
- BARTHELEMY et GRINO architectes à Paris
- DLRW architectes à Mulhouse.

Les trois équipes ont rendu leur prestation et le jury les a classées dans sa réunion du 12.12.2006 selon les critères prévus dans les pièces de la consultation.

Les projets ont été présentés à l'assemblée.

CLASSEMENT DU JURY

Le jury a classé les équipes de la manière suivante, par ordre de préférence :

- 1^{er} : DLRW architectes
- 2^{ème} : BARTHELEMY et GRINO
- 3^{ème} : MEYZAUD.

Le projet classé premier a été reconnu comme « un projet architecturalement puissant, conçu telle une sculpture qui représente une dimension architecturale à l'image de celle attendue pour l'ATB et la ville de Saint-Louis ».

PROPOSITION D'INDEMNISATION DES CONCURRENTS

Compte tenu de la qualité des prestations remises et conformément au règlement du concours le jury a proposé de verser la somme de 30 000 € HT à chaque équipe, cette somme valant avance sur futurs honoraires pour l'équipe lauréate.

Dans le cadre de son action et compte tenu de l'intérêt de l'ouvrage pour l'agglomération, cette dépense est prise en charge par l'association ATB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne l'équipe DLRW architectes maître d'œuvre lauréate de l'opération « Construction d'un parking relais public »
- approuve le montant des indemnités à payer à chaque concurrent
- autorise le Maire ou son représentant à entamer les négociations concernant le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir dans le cadre de la construction de cet ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19 H 00.